



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire : structures administratives

Question écrite n° 22852

Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'avenir de l'IGN et des établissements qui en dépendent, tels l'ENSG à Marne-la-Vallée et l'ESGT au Mans, chargés de la formation de ses personnels. En effet, les représentants du personnel de cet établissement public s'inquiètent des projets de mutualisation, d'externalisation et de réforme de contenu pédagogique des cycles de formation spécialisés des écoles préparant les futurs personnels techniques de l'IGN. Le domaine de l'information géographique, en pleine expansion, constitue un enjeu majeur dans le développement des nouvelles technologies. Il souhaiterait connaître la situation pédagogique exacte de ces établissements ainsi que les intentions du Gouvernement le concernant.

Texte de la réponse

Le rapprochement envisagé entre l'École nationale des sciences géographiques (ENSG), qui forme le personnel technique de l'Institut géographique national (IGN), et l'École supérieure des géomètres topographes (ESGT) vise à organiser une première année de formation des ingénieurs commune aux deux établissements avec une mutualisation des contenus pédagogiques. Cette initiative vise précisément à conforter l'ENSG. En effet, si l'école accueille annuellement environ deux cent soixante-dix élèves répartis en quatorze cycles, l'effectif du cycle d'ingénieurs est, quant à lui, de l'ordre de vingt à trente par an. La commission du titre d'ingénieur considère que cet effectif d'ingénieurs est bien insuffisant. C'est pourquoi l'ENSG a été fortement incitée par cette commission à travailler en réseau avec d'autres établissements. Si cette recommandation n'était pas suivie, l'ENSG risquerait de perdre son habilitation à délivrer le titre d'ingénieur, ce qui serait dommageable pour l'école toute entière. Le projet en cours de concrétisation, qui verra l'école de l'IGN conserver son autonomie et son recrutement propre, n'est donc pas de nature à affecter le service public de l'information géographique. Bien au contraire, il contribue à préserver la filière de formation de haut niveau dont l'IGN a besoin pour l'accomplissement de ses missions.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22852

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mai 2008, page 3937

Réponse publiée le : 12 août 2008, page 6957